

BASSETTI GROUPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 088 233 euros
Siège social : 91 bis Rue Général Mangin 38100 GRENOBLE
821 789 013 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 26 janvier
A onze heures

La société BASSETTI CONSEIL, en sa qualité de Président de la Société BASSETTI GROUPE, représentée par son gérant Monsieur David BASSETTI,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification en conséquence de l'article 3 des statuts relatifs au siège social,
- Pouvoirs sur l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président décide du transfert du siège social de la société du 91 bis Rue Général Mangin 38100 GRENOBLE (ancien siège) vers le **4 avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE** (nouveau siège) à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, le Président décide de la modification de l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé **4 avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE**,

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des actionnaires.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger s'il le juge utile.

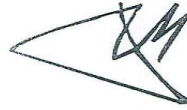
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit auprès du Registre du Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

La société BASSETTI CONSEIL
Monsieur David BASSETTI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'B' and 'S'.